

Décision du Maire

N° 2025-154

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Musées de Montbéliard – Don d'un secrétaire marqueté signé Abraham Nicolas Couleru par Monsieur Matthieu Dollfus

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 9 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la proposition de don d'un secrétaire marqueté estampillé ANC, par Monsieur Matthieu Dollfus, hérité de ses grands-parents paternels, Jean Gaspard Dollfus et Denise née Rodanet ;
- Considérant que la Commission scientifique régionale a émis un avis favorable pour l'intégration de ce meuble dans les collections des Musées de Montbéliard ;
- Considérant que ce don, consenti en 2023, est venu enrichir les collections des Musées de Montbéliard ;
- Considérant qu'il y a lieu de formaliser ce don ;
- Étant précisé que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- D'accepter le don de Monsieur Matthieu Dollfus,
- D'intégrer ce meuble dans la collection du Musée d'art et d'histoire – Hôtel Beurnier-Rossel.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le jeudi 21 Aout 2025

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 21 août 2025

Marie-Noëlle BIGUINET

Affichée le : 21 août 2025